

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID: 058-225800010-20240628-D_2024_475-B

D-2024-475

Direction du Patrimoine Routier et des Mobilités Service Nièvre Travaux et Matériels

ARRÊTÉ portant modification de l'arrêté D-2024-267 du 4 avril 2024 fixant le barème 2024 de Nièvre Travaux et Matériels

NOUS, PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L.3211-1 et L.3211-2,

VU la délibération n° 5 du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de l'assemblée départementale à Monsieur le Président du Conseil départemental.

VU l'arrêté D-2024-267, fixant le barème 2024 de Nièvre Travaux et Matériels,

CONSIDERANT les interventions de Nièvre Travaux et Matériels pour la remise en état du domaine public après accidents avec des tiers identifiés,

CONSIDERANT les interventions de Nièvre Travaux et Matériels auprès de tiers et de communes pour des prestations mécaniques,

CONSIDERANT que Nièvre Travaux Matériels intervient également auprès de tiers et de communes pour des travaux de voirie ou des fournitures de matériaux de chaussées issues de la Centrale de CORBIGNY,

CONSIDERANT la nécessité de diversifier les fournitures proposées par la Centrale de CORBIGNY afin de développer l'offre avec une grave émulsion de structure,

SUR RAPPORT du Directeur Général des Services,

ARRETE:

L'arrêté n°D-2024-267 du 4 avril 2024 est modifié comme suit :

Article 1: Ajout d'un tarif supplémentaire au barème (annexe)

Un tarif relatif aux travaux et plus particulièrement aux fournitures de la Centrale est ajouté au barème 3 – communes et tiers.

En effet, dans le but de diversifier les produits fabriqués à la Centrale de CORBIGNY et répondre à des besoins spécifiques d'entreprises de travaux publics, il convient de proposer une grave émulsion dite de « structure » et d'établir un nouveau tarif HT pour ce produit.

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID: 058-225800010-20240628-D_2024_475-BF

Ce nouveau produit sera référencé comme suit :

Réf. Tarif	Désignation	Unité	Montant HT
3404 bis	Grave émulsion structurante	t	52,00

Aucun rabais ne peut être appliqué à ce produit, y compris pour des volumes de commande supérieures à 20 tonnes.

Article 2 : Prise d'effet

L'ajout de ce nouveau tarif prend effet à compter de la signature du présent arrêté par le Président du Conseil départemental pour l'année 2024, et ce, jusqu'à la publication d'un nouvel arrêté abrogeant l'arrêté D-2024-267.

Article 3 : Voie de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal administratif de Dijon, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Le Tribunal peut être saisi via l'application de Télérecours citoyens accessible par le site internet "www.télérecours.fr".

Article 3: Exécution

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nevers, le 1 8 JUIN 20

Le Président du Conseil départemental

Fabien BAZH

Publié le 28/06/2024

Fabien BAZIN, Président du Conseil départemental de la Nièvre

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID: 058-225800010-20240628-D_2024_475-BF



ANNEXE NIÈVRE TRAVAUX ET MATÉRIELS BARÈME 2024



Tarif 2024 (applicable jusqu'à la mise en place des tarifs 2025)

SOMMAIRE

Présentation			Page 3
Barème n° 1 -	Fact	curation des interventions lors des accidents	Page 4
Barème n° 2 -	Pres	stations mécaniques – Maintenance dépannage atelier	Page 5 – 6
Barème n° 3 -	Con	nmunes et tiers I	Page 7 – 10
	•	Mise à disposition de véhicules et de matériels	Page 7
	•	 Travaux sur devis Fournitures de la centrale Peinture 	Page 8 - 9 Page 8 Page 9 Page 9 Page 9
	•		Page 10 Page 10

Reçu en préfecture le 28/06/2024

ID: 058-225800010-20240628-D_2024_475-BF

Présentation

Nièvre Travaux et Matériels a intégré depuis le 01/01/2021 le budget général de la collectivité, entraînant la disparition du barème général qui était soumis à l'assemblée délibérante tous les ans pour approbation.

Toutefois Nièvre Travaux et Matériels continue à intervenir :

- avec les Centres d'entretien Routier par la remise en état du domaine public après accidents avec des tiers identifiés (barème n°1).
- pour des tiers et communes pour des prestations mécaniques (barème n°2).
- avec les communes et des tiers pour des travaux de voirie ou des fournitures de chaussées issues de la centrale de CORBIGNY (barème n°3).

Reçu en préfecture le 28/06/2024 52LO

Publié le

ID: 058-225800010-20240628-D_2024_475-BF

Barème n° 1 - facturation des interventions lors des accidents

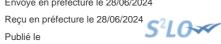
Réf. Tarif	Prestation		Montant HT
1001	Frais de dossier Main d'œuvre		75 € /affaire
1002			35,91 € / h
1003	Majoration heures	Nuit (17h00-22h00), samedî, dimanche etjours fériés	100,00 %
1004	supplémentaires	Autres tranches (7h00-7h30 et 12h00-13h30 les jours travaillés)	26,00 %
1005		Véhicule léger	5,00 € /h
1006		Véhicule utilitaire	7,50 € /h
1007	Matériels	Fourgon	18,00 € /h
1008	Wateriels	Camion	22,00 € /h
1009		Tracteur	26,00 € /h
1010		Panneaux de signalisation	Se référer à la liste de prix annexée au marché de fournitures
1011	Autres prestations	Matériaux absorbants	Prix de fournitures TTC + retraitement
1012		Autres (réparation glissières, parapets, etc.)	Coût de travaux (entreprise ou NTM) TVA en supplément

Heure = durée de l'intervention + délai de route (moyens humains et matériels)

Actualisation du barème :

- main d'œuvre : coût horaire calculé par le pôle Ressources/DRH

- matériels : les prix indiqués sont des prix planchers



ID: 058-225800010-20240628-D_2024_475-BF

Barème n° 2 - Prestations mécaniques - Maintenance dépannage atelier

Réf. Tarif	Prestation	Unité	Montant HT	Observations
A*HMO	Main d'œuvre technicien atelier	forfait	50,00 €	
	Pièces détachées ou consommable	es d'atelier ==> prix	d'achat Nièvre Trav	vaux et Matériels + 15 %
	Refacturation de prestations mécaniqu	es externalisées ==	> prix facturé à Nièv	re Travaux et Matériels + 3%
B*VFDEP20	3 T 5 de PTAC	forfait	66,25 €	
C*VFDEPKM	Tarif km supplémentaire au-delà de 20km roulés - Véhicule jusqu'à 3 T 5 de PTAC	forfait	1,32 €	
D*PLDEP20	Forfait dépannage de 0 à 10 km (20 kmroulés) - Véhicule supérieur à 3 T 5 de PTAC	forfait	66,25 €	
E*PLDEPKM	Tarif km supplémentaire au-delà de 20 km roulés - Véhicule supérieur à 3 T 5 dePTAC	forfait	1,60 €	
F*VFREM20	Forfait remorquage ou transfert sur plateau de 0 à 10 km (20 km roulés) -Véhicule jusqu'à 3 T 5 de PTAC	forfait	66,25 €	
G*VFREMKM	Tarif km supplémentaire au-delà de 20km roulés - Véhicule jusqu'à 3 T 5 de PTAC	forfait	1,60 €	
H*PLREM20	Forfait remorquage ou transfert sur plateau de 0 à 10 km (20 km roulés) -Véhicule supérieur à 3 T 5 de PTAC	forfait	265,00 €	
I*PLREMKM	Tarif km supplémentaire au-delà de 20 km roulés - Véhicule supérieur à 3 T 5 dePTAC	forfait	3,40 €	
J*OUTDIAG	Forfait passage outils de diagnostic (horsintervention et pièces)	forfait	26,50 €	
K*VCSITE	Forfait visite de contrôle véhicule sur site / véhicule (minimum 3 véhicules surle même site)	forfait	66,25 €	Hors interventions et pièces
L*VFVID	Forfait vidange moteur - Véhicule léger etpetit véhicule utilitaire (fourgonnette) avec filtre à huile	forfait	53,00 €	Plus prix des consommables
M*FOVID	Forfait vidange moteur - Fourgon et châssis benne jusqu'à 3 T 5 de PTAC (avec1 filtre)	forfait	79,50 €	Plus prix des consommables
N*PLVID	Forfait vidange moteur - Poids lourd supérieur à 3 T 5 de PTAC (avec 1 filtre)	forfait	106,00 €	Plus prix des consommables
O*FILTRE	Plus value remplacement filtre supplémentaire / par filtre	forfait	13,25 €	Par filtre hors prix des pièces
P*REPNEU	Forfait réparation crevaison - Véhiculejusqu'à 3 T 5 de PTAC	forfait	13,25 €	Parroue
Q*RPPNEU	Forfait remplacement pneumatique -Véhicule jusqu'à 3 T 5 de PTAC	forfait	17,50 €	Par pneu
R*VFPREVT	Forfait préparation visite technique véhicule léger - Véhicule jusqu'à 3 T 5 dePTAC	forfait	132,50 €	Hors interventions et pièces
S*PLPREVT	Forfait préparation visite technique camion - Véhicule supérieur à 3 T 5 dePTAC	forfait	212,00€	Hors interventions et pièces
T*NIVEAUX	Forfait niveaux des liquides de frein, refroidissement, huile, lave glace, etc	forfait	39,75 €	Main d'œuvre et consommables
U*VLNETINT	Forfait nettoyage intérieur - Véhiculeléger	forfait	13,25 €	

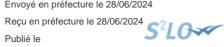
Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID: 058-225800010-20240628-D_2024_475-BF

	Prestation	Unité	Montant HT	Observations
V*FONETINT	Forfait nettoyage intérieur - Fourgonnette et véhicule Utilitaire jusqu'à 3 T 5 de PTAC	forfait	26,50 €	
W*PLNETINT	Forfaît nettoyage intérieur - Poids lourdsupérieur à 3 T 5 de PTAC	forfait	53,00 €	
X*VLNETEXT	Forfait nettoyage extérieur - Véhiculeléger	forfait	13,25 €	
Y*FONETEXT	Forfait nettoyage extérieur - Fourgonnette et véhicule Utilitairejusqu'à 3 T 5 de PTAC	forfait	26,50 €	
Z*PLNETEXT	Forfait nettoyage extérieur - Poids lourdsupérieur à 3 T 5 de PTAC	forfait	79,50 €	
ZA*CLEVMAT	Forfait contrôle d'appareil et engins delevage et manutention sur site avec lest / matériel	forfait	106,00 €	Hors interventions et pièces
ZB*LOCLEST	Forfait location lest pour contrôle de levage / manutention / par jour	forfait	106,00 €	Hors livraison et manutention
ZC*TRAINAV	Forfait contrôle train roulant	forfait	79,50 €	
ZD*BANC DE FREINAGE	Forfait passage banc de freinage	forfait	26,50 €	
ZE*VFCLIM	Contrôle – remplissage circuit clim (avecgaz) < 3 T 5	forfait	53,00 €	
ZE*ENCLIM	Contrôle – remplissage circuit clim (avecgaz) engins – camions >3 T 5	forfait	106,00€	

Les autres interventions seront facturées au temps passé et sur devis



ID: 058-225800010-20240628-D_2024_475-BF

Barème n° 3 - Communes et tiers

Mise à disposition de véhicules et de matériels

éf. Tarif	Engins/véhicules/matériels		Unité	Montant HT
3001		Terme fixe		15,00€
3001-1	Véhicule léger	Terme variable	Km	0,22€
3002	-	Terme fixe	1	19,00€
3002-1	Fourgonnette	Terme variable	Km	0,22 €
3003	Fourgon	Terme fixe	i i i	39,00€
3003-1	Fourgon	Terme variable	Km	0,24€
3004	Camion de 6 T	Terme fixe	h	15,00€
3004-1		Terme variable	Km	0,58€
3005	Camion de 12 T	Terme fixe	h	19,00€
3005-1	Calillott de 12 1	Terme variable	Km	0,58€
3006	Camion de 19 T	Terme fixe	h	19,00€
3006-1	calmon de 19 1	Terme variable	Km	0,58€
3007	Camion de 26 T	Terme fixe	h	22,00€
3007-1	Carrion de 20 1	Terme variable	Km	0,58€
3008	Camion de 32 T	Terme fixe	h	25,00€
008-1		Terme variable	Km	0,58€
3009	Gravill	Gravillonneur		10,00€
3010	Porte engin		j	135,00€
3011	Chargeuse		h	68,00€
3012	Tract	opelle	h	68,00€
3013	Tracteur e	t balayeuse	h	48,00€
3014	Pelle à	pneus	h	70,00 €
3015	Pelle à	chenille	h	56,00€
3016	Cabane d	e chantier		15,00€
3017	Comp	acteur	h	62,00€
3018	Répar	ndeuse	h	91,00€
3019	Finis	heur	J.	499,00€
3020	Autres r	matériels		sur devis
3021	Cond	ucteur	h	35,91 €

	iviise a c	lisposition permanente de vé	enicule	
Réf. Tarif	Véhicule thermique		Unité	Montant HT
3110	Véhicule léger	Terme fixe	1	7,19 €
3110-1	venicule legel	Terme variable	Km	0,10 €
Réf. Tarif	Véhicule	Véhicule électrique		Montant HT
3111	Véhicule léger	Terme fixe	i	18,57 €
3111-1	vernicule legel	Terme variable	Km	0,05 €

Envoyé en préfecture le 28/06/2024 Reçu en préfecture le 28/06/2024 526

ID: 058-225800010-20240628-D_2024_475-BF

Travaux

Travaux sur devis					
Réf. Tarif	Pres	tation	Unité	Montant HT	
3101	Fossés	Curage avec décharge à moins de 4km	ml	2,04 €	
3102		Curage avec décharge entre 4 et 8 km	ml	3,01 €	
3201	p.6	avec décharge à moins de 4km	m ²	1,51 €	
3202	Dérasements	avec décharge entre 4 et 8 km	m²	1,94 €	
3301		Monocouche 4/6	m²	2,44 €	
3302		Monocouche 6/10	m²	2,90 €	
3303		Bicouche 6/10 - 2/4Bicouche 6/10 - 4/6	m²	3,81€	
3304		Bicouche 10/14 - 4/6	m ²	3,94 €	
3305		Monocouche double gravillonnage 6/10 -2/4	m²	3,27 €	
3306	Enduits Ces prix rémunèrent l'exécution	Monocouche double gravillonnage 10/14 – 4/6	m²	3,34€	
3307	de l'enduit superficiel avec la fourniture d'émulsion et de	Bicouche pré-gravillonné 10/14 - 6/10 -4/6	m²	5,34 €	
3308	gravillon, le répandageet le compactage	Monocouche pré-gravillonné 6/10 - 2/4	m²	3,34 €	
3309	compactage	Monocouche pré-gravillonné 10/14 - 4/6	m²	3,45 €	
3310		Enduit sur route à grande circulation avecmise en œuvre de moyens supplémentaires pour sécurité du chantier (alternats, signalisation renforcée, etc)		sur devis	
3850	Travaux spé	cifiques autres		sur devis	
3813	Transfer	rt matériel	forfait	427,00€	
3814	Main d'œuvre agent d	exploitation pour travaux sur devis	h	35,91 €	

ID: 058-225800010-20240628-D_2024_475-BF

	Fournitures de la Centra	ale	
Réf. Tarif	Désignation	Unité	Montant HT
3402	Enrobé à froid*	t	112,00€
3403	Grave dense à froid *	t	75,00 €
3404	Grave émulsion *	t	61,00 €
3404 bis	Grave émulsion structurante	t	52,00
3405	Emulsion 65 %	t	580,00€
3406	Emulcol	t	760,00€
3407	Emulprène	t	760,00€
3408	Passage à la vapeur	- E	1 800,00 €

^{*} application possible d'un rabais de 5 % sur des volumes de commande supérieurs à 20 T

Peinture				
Réf. Tarif	Désignation	largeur	Unité	Montant HT
3501	Peinture classique	12 cm	m	0,81 €
3502	Peinture classique	15 cm	m	0,99€
3852	Pour tous autres travaux (tr	avaux spéciaux, passage piéton etc		sur devis
3814	Main d'œuvre agent d'e	xploitation pour travaux sur devis	h	35,91 €

Glissières de sécurité				
Réf. Tarif	Désignation	Unité	Montant HT	
3850	Glissières		Sur devis	
3514	Main d'œuvre agent d'exploitation pour travaux sur devis	h	35,91 €	

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le



Magasin

Nièvre Travaux et Matériels vous remercie de votre fidélité et vous propose un service MAGASIN adapté à vos besoins.

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes fournitures (y compris l'absorbant routier (NFP 98-190), sur commande)

A votre service

 Magasin Corbigny 3.86.20.26.82

Vente de fournitures

Les frais de gestion appliqués aux activités commerciales diverses (vente de sel, matériaux, pièces...) sont les suivants : Dans le cadre d'un marché existant :

tarif fournisseur + 5 %

Hors marché existant :

tarif fournisseur + 15 %